Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212200851-20260311-D2026_02_012-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KERBORS

Séance du 06 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le six mars à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de KERBORS, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Gildas LE BEVER, Maire de la commune de Kerbors, sur convocation qui leur a été adressée le 27 février 2026.

Etaient présents : M. Gildas LE BEVER et M. Michel PILARD, M. Aurélien LE CHALONY, M. Gérard MONNIER et M. Philippe URFIÉ.
Mme Marie-Louise ANDRÉ, Mme Annie HEGARET, Mme Marie JEZEQUEL, Mme Caroline KERAMBRUN et Mme Karine PIRIOU.
Absents excusés : Mme Coralie BEAUVAIS
Absents : -
Secrétaire : Mme Caroline KERAMBRUN **Assistait** : Gilda MANARIN, secrétaire de mairie

Membres de référence : 11	Membres en exercice : 11	Membres ayant pris part à la délibération : 10

VOIRIE - TRAVAUX ENEDIS : DÉPLACEMENT D'UN COFFRET ÉLECTRIQUE GÊNANT RUE ENEZ YAR

Exposé du Maire :

La réalisation du lotissement Enez Yar s'est accompagnée d'un effacement de réseau Télécom (cuivre ET fibre) en 2024, dont certains poteaux interféraient avec des conditions d'accès correctes au lotissement Enez Yar, côté rue Enez Yar (visibilité et giration).

Cependant, un coffret électrique Enedis, indépendant à cet effacement, est resté présent et accueille en outre le raccordement électrique au lot n°6 du lotissement situé juste à proximité.
Ce coffret est vulnérable en l'état et l'arceau de sécurité qui avait été installé à titre préventif a été écrasé récemment.

Il est donc prudent de procéder à l'effacement de ce coffret existant et de déplacer le coffret du lot n°6 dans le lotissement.

Ces travaux sous tension sont menés par Enedis qui a établi un devis s'élevant à 7 109,14 € HT, soit 8 530,97 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **DÉCIDENT**, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signe le devis présenté par Enedis pour un montant de 7 109,14 € HT, soit 8 530,97 € TTC
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à l'ordre de service et tout autre document en lien avec cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gildas LE BEVER

MAIRIE DE KERBORS (Côtes-d'Armor)

Délibération n° 2026-02-12